

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1886.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1887 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE MÉRODE.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations de l'exercice 1886 s'élevait à 4,587,940 francs. Le même Budget pour l'exercice 1887, tel qu'il a été distribué, se montait à 4,694,875 francs.

Grâce à certaines modifications introduites par la Questure au Budget de la Chambre, il ne sera que de 4,644,940 francs; l'augmentation ne sera donc que de 57,000 francs.

Les chapitres II et III concernant le Sénat et la Chambre sont seuls modifiés. Le premier porte une diminution de 15,000 francs; le second ne portera qu'une majoration de 72,000 francs.

La première de ces différences provient de ce que le Sénat n'a plus à sa charge, cette année, certaines dépenses extraordinaires d'ameublement.

La seconde s'explique par la prévision d'une session parlementaire plus longue que celle de l'an dernier.

L'examen de ce Budget n'a donné lieu à aucune observation en sections.

Un membre de la troisième section a fait connaître que le Gouvernement s'était demandé s'il convenait d'éclairer le Palais de la Nation à la lumière électrique.

Il a donc été fait un devis du travail à exécuter dans ce but.

⁽¹⁾ Budget, n° 104, III (session de 1885-1886).

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. Dohet, Schaezen de Mérode, Verbruggen, de Burlet et Delebecque.

Le montant de ce devis se trouvant relativement élevé, le Gouvernement en a ordonné un second portant non seulement sur les Chambres, mais encore sur l'ensemble des bâtiments y contigus qui appartiennent à l'État (Ministères, bureaux, etc.).

Ces devis seront communiqués à la Chambre qui appréciera s'il y a lieu d'opérer un changement dans le mode d'éclairage actuel, et sur quelle échelle il convient de le faire.

Votre section centrale a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du Budget des Dotations.

Le Rapporteur,

MÉRODE P^{re} DE RUBEMPRÉ.

Le Président,

P. TACK.

